



**Note à l'attention des Recteurs, Présidents, Directeurs Généraux des Institutions  
d'enseignement supérieur des pays membres du CAMES**

**N/Réf.** : 001.2025/CAMES/SG/DP1/PE

**Objet** : Ouverture du 22<sup>e</sup> Concours d'Agrégation des Sciences  
Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (SJPEG).

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer de l'ouverture du 22<sup>e</sup> Concours d'Agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (SJPEG), qui se tiendra **en bimodal** en octobre et novembre 2025 conformément à la Résolution n° SO-CM/CAMESI2021-18 du Conseil des Ministres du CAMES.

La première épreuve de cette session se déroulera **en ligne** pour toutes les sections au mois d'octobre 2025. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> épreuves de ce concours se tiendront, quant à elles, **en présentiel** en novembre 2025. **Le lieu d'accueil de la phase en présentiel ainsi que les dates** précises de la tenue de ces trois (03) épreuves vous seront communiqués **au moment opportun**.

Les candidats sont invités à soumettre leurs dossiers en ligne, dans la période **du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2025, à 23h59 GMT**, délai de rigueur, sur le site e-CAMES [www.cames.online](http://www.cames.online).

En vue de préparer cet important évènement académique, je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer **avant le 15 mars 2025**, les informations suivantes :

- **la liste des candidats, en mentionnant les adresses emails fonctionnelles, les numéros de téléphones, ainsi que les matières choisies pour les leçons ;**
- **la liste des professeurs titulaires susceptibles d'être présidents ou membres de jurys, en précisant leurs spécialités, leurs années de titularisation et les adresses emails et téléphoniques fonctionnelles.**

**Cette dernière doit prendre en compte tous les enseignants qui ont une ancienneté d'au moins 03 ans (2022 inclus) dans le grade de Professeur Titulaire CAMES.**

.../...

Je saisis également cette opportunité pour partager avec vous les recommandations et bonnes pratiques ci-dessous, afin d'accompagner les candidats de vos institutions dans la préparation de leurs dossiers.

Dans le cadre du Programme Silhouette du CAMES (100% numérique), les mesures suivantes ont été prises depuis 2018 :

- disponibilité en téléchargement des documents ci-après cités, entrant dans le cadre de la composition des dossiers, à partir du site web du CAMES : [www.lecames.org](http://www.lecames.org) :
  - un **exemplaire des conditions d'inscription** ;
  - **les fiches de renseignements à remplir par les candidats et à joindre au dossier de candidature** ;
  - **le Code d'Ethique et de Déontologie, dont il faut renvoyer le formulaire d'engagement signé et daté.**
- création ou consolidation des Commissions ou Comités institutionnel(le)s chargés(es) du contrôle et de la validation de la conformité des candidatures ;
- transmission par tous les candidats, à la Commission institutionnelle de l'institution, du dossier physique pour vérification de la conformité des pièces avant la date limite des pré-inscriptions fixée au 31 mai 2025, délai de rigueur ;
- préinscription en ligne **obligatoire** pour tous les candidats : cette préinscription se fait avec le même dossier physique, numérisé sous forme de fichiers au format **PDF** (e- dossier) ;  
**Une attention particulière de la part des candidats est sollicitée, lors de la préinscription en ligne. Les renseignements inscrits doivent être corrects et précis afin d'éviter les erreurs sur les attestations d'admission et de non admission qui seront générées automatiquement à partir de la plateforme.**  
En cas de difficultés pour la numérisation et la transmission des dossiers en ligne, les Campus du Nouvel Espace Universitaire Francophone et l'AUF peuvent apporter assistance aux candidats ;
- création de deux (2) adresses emails pour assister les candidats :
  - [assistance technique@comes.online](mailto:assistance_technique@comes.online) ;
  - [assistance\\_procedure@comes.online](mailto:assistance_procedure@comes.online) ;
- traitement des dossiers par les rapporteurs et les membres des jurys exclusivement en numérique.

La date limite de dépôt des dossiers physiques à la Commission institutionnelle locale de traitement des dossiers est déterminée par votre Institution, selon une planification préalable.

Pour préserver la démarche qualité dans le traitement des dossiers dont le nombre augmente à chaque session du concours, tout dossier incomplet en ligne, ou n'ayant pas respecté strictement la procédure sus évoquée, sera déclaré irrecevable.

Dans ce contexte, le Secrétariat général du CAMES recommande de veiller scrupuleusement au respect du chronogramme du processus d'évaluation, notamment **la transmission de la liste des dossiers conformes**, comportant la date, la signature et le cachet du responsable de l'institution au CAMES, **entre le 1<sup>er</sup> et le 15 juin 2025, délai de rigueur.**

Cette liste générée automatiquement après la validation de la conformité des dossiers peut être envoyée par mail, à l'adresse ci-après : [cci@cames.online](mailto:cci@cames.online).

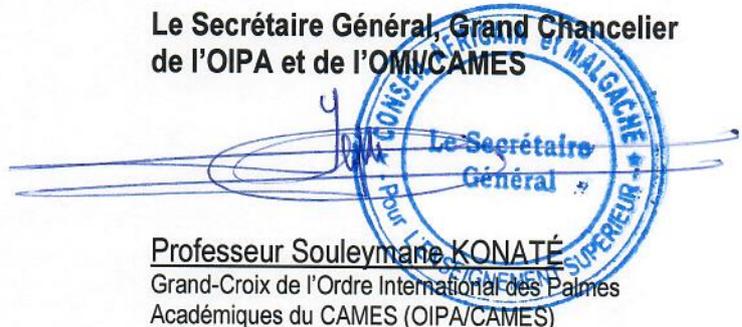
**En outre, le Secrétaire Général du CAMES attire votre attention sur le fait que seule l'attestation d'inscription sur la LAFMA ou de non admission au Concours délivrée par le CAMES est de rigueur. Tout autre document attestant de l'inscription ou la non admission entraîne une irrecevabilité de la candidature, donc l'ajournement du candidat.**

Par ailleurs, conformément à la **Décision N° SO-CM/CAMES/2024-001** de la 41<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres du CAMES, tout dossier de candidature doit comporter au moins deux (02) publications dans des revues spécialisées à comité de lecture et à diffusion internationale, intervenues postérieurement à l'inscription du candidat sur la Liste d'aptitude aux fonctions de Maître-Assistant (LAFMA) du CAMES.

Tout en vous remerciant par anticipation pour votre réactivité, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes vœux de bonne et heureuse année 2025 ; et d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Fait à Ouagadougou, le 02 janvier 2025

**Le Secrétaire Général, Grand Chancelier  
de l'OIPA et de l'OMUCAMES**



**Professeur Souleymane KONATÉ**  
Grand-Croix de l'Ordre International des Palmes  
Académiques du CAMES (OIPA/CAMES)

...